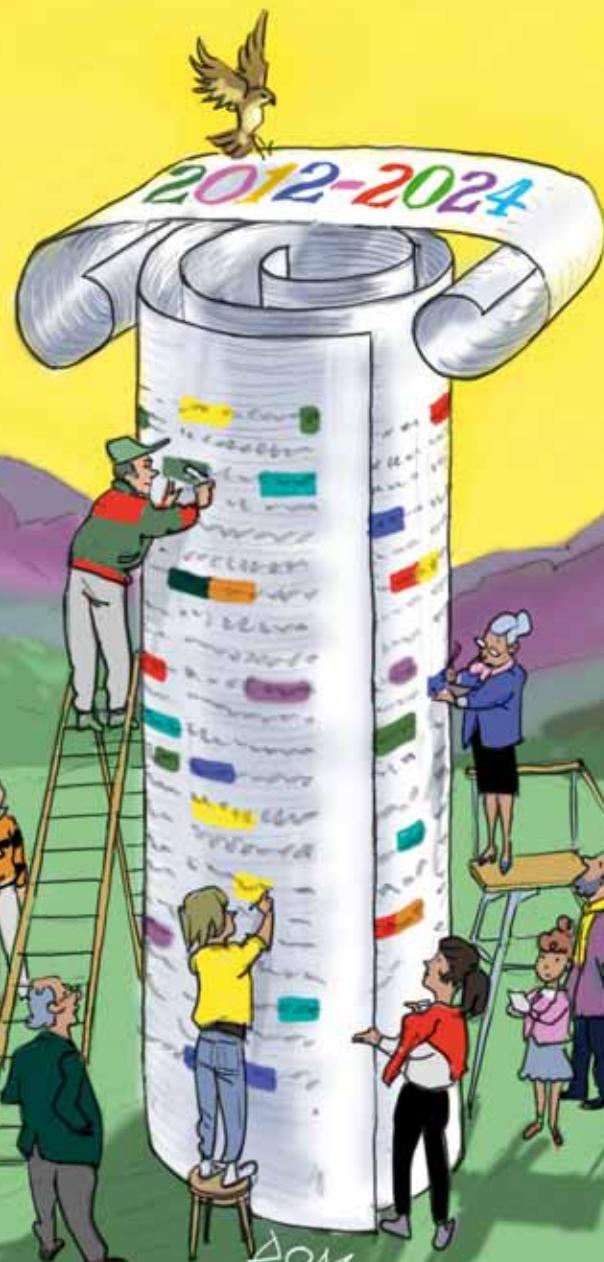


DES VOLCANS, ET DES hommes

LETTER DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE



**Charte
2012 > 2024**
L'enquête
publique

page 5



NUMÉRO 22
Automne 2011

page 2

page 6

page 8

page 10

page 12

Dossier
La charte
2012 > 2024
des Volcans
d'Auvergne

Actus
Prairies
fleuries,
les enfants
des volcans...

Tout près d'ici
Cère-et-Goul
en Carladès

Le coin
des enfants
La grande
aventure
des migrations

Rencontre
avec...
Alexandre
Prunyi

Habiter dans les Volcans d'Auvergne est une chance ! En le parcourant, il suffit de regarder, d'écouter et de goûter pour s'y sentir bien. C'est un territoire naturel et riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, un territoire vivant, lieu d'activités économiques et culturelles, qui fondent son identité patrimoniale.

C'est un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès de nos visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.

La future charte 2012>2024 du Parc constituera un guide important de l'action en faveur des patrimoines et d'une certaine qualité de vie. Sa préparation a été longue : plus de trois années de concertation pour dresser un diagnostic des atouts et des faiblesses du territoire, pour faire émerger des attentes fortes des acteurs locaux.

Il s'agissait de préparer un véritable projet pour le territoire, juste, ambitieux et participatif. Son ambition : « permettre un développement social et territorial des Volcans d'Auvergne basé sur la valorisation respectueuse de patrimoines exceptionnels, en s'appuyant sur la solidarité et l'innovation. »

Ce dossier est maintenant soumis à l'enquête publique à partir de fin novembre. Les observations de tous sont donc les bienvenues, avant de proposer l'adoption définitive de la charte, en 2012, par les collectivités locales et l'Etat.



R. Gardes

Roger Gardes
Président
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne



dossier

La charte 2012 >



soumise à

Tenant compte des avis émis dans le cadre des dernières réunions territoriales et consultations institutionnelles, le projet de charte a été arrêté par le Comité syndical du Parc et le Conseil régional d'Auvergne, respectivement en juin et septembre derniers. Du 29 novembre au 12 janvier, il est soumis à l'avis de tous, dans le cadre d'une enquête publique organisée sur le territoire (voir page 5).

Ce nouveau projet de territoire s'articule autour de trois grandes orientations : la cohésion sociale et territoriale inspirée par le caractère patrimonial du Parc ; un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes ; une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire.

Voici quelques exemples qui permettent d'illustrer ce projet.

Pour la cohésion du territoire

Il s'agit, en premier lieu, de favoriser le "vivre ensemble, ici", en donnant à chacun l'envie de se ressourcer et de s'ouvrir aux autres, en partageant une culture commune, liée aux richesses et valeurs patrimoniales du Parc. Plusieurs opérations seront ainsi initiées pour permettre aux habitants, adultes et enfants, de participer à des temps de rencontres autour de la découverte ou la redécouverte des différentes

spécificités patrimoniales du territoire : ses paysages, son architecture, ses savoir-faire, son histoire... Ces démarches seront donc culturelles et pédagogiques, reposant sur des échanges, à la croisée des regards, entre territoires de proximité, entre villes et campagnes, entre générations.

La connaissance partagée de ces patrimoines doit par ailleurs permettre l'identification des ressources locales pouvant être davantage valorisées pour créer de nouvelles activités et emplois. Autant d'atouts à mettre en avant pour attirer de nouveaux habitants.

Pour un cadre de vie exceptionnel

L'évolution du territoire et de son cadre de vie repose sur la mise en œuvre de politiques publiques innovantes et concertées, en faveur du paysage, des milieux naturels et de la biodiversité, de l'eau et des autres ressources. En matière d'énergie, par exemple, alors que le territoire dépend à 80 % des ressources fossiles, les signataires de la charte



La médiation culturelle, pour favoriser les échanges

2024 des Volcans d'Auvergne

enquête publique



L'équipement photovoltaïque de la maison de site du Puy Mary au Pas de Peyrol

se mobiliseront en faveur d'une maîtrise des consommations énergétiques : en incitant à l'amélioration de l'isolation du bâti et des modes de chauffage, en encourageant la construction bioclimatique, en développant l'offre de transports publics collectifs et le covoiturage, en confortant les voies ferroviaires, en rationalisant les déplacements dans les documents d'urbanisme, en réduisant l'éclairage public, en favorisant les filières courtes, le télétravail et la dématérialisation des services etc.

La production d'énergie renouvelable sera également envisagée, dans la mesure où les richesses patrimoniales fragiles du territoire seront respectées. Favoriser le solaire intégré aux faibles surfaces de toiture, équiper de vastes toitures en panneaux photovoltaïques sur des constructions en complément d'une activité économique principale, aménager des parcs photovoltaïques sur des sols déjà artificialisés, soutenir la recherche et l'expérimentation en matière de géothermie et de méthanisation, conforter le bois énergie en veillant à sa pérennité et à sa gestion durable, améliorer la performance des barrages et ne pas favoriser l'équipement des cours d'eau à forte valeur patrimoniale, localiser les parcs éoliens dans les secteurs potentiels définis dans la charte, etc. sont autant d'objectifs à poursuivre.

Pour une économie durable

Parmi les activités du territoire traitées dans la charte pour leur impact économique et leur lien direct aux ressources locales (exploitation agricole, accueil touristique, sylviculture et filières bois, extraction des matériaux du sous-sol et filière pierre volcanique), l'agriculture est l'une des plus renommées pour ses productions et rassemble le plus grand

nombre d'emplois. Toutefois, comme partout en France et notamment en montagne, le nombre d'exploitants diminue fortement. Pour maintenir l'agriculture et le tissu rural sur le territoire, le projet de charte propose d'aider les agriculteurs à se démarquer sur le marché en développant :

- les filières courtes qui permettent de limiter le transport des produits et de conserver leur fraîcheur, de créer un lien social entre consommateurs et producteurs, de dégager pour ces derniers une meilleure plus value de leur activité
- les pratiques agricoles durables notamment en matière d'usages adaptés de l'eau et de l'énergie, de respect et d'enrichissement de la qualité de l'herbe...
- la diversification et la qualification de produits (Appellation d'Origine Protégée, marque Parc...) qui valorisent pleinement les ressources et les savoir-faire du territoire et participent à son identité patrimoniale.

Il s'agit également de soutenir directement la profession agricole en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs, la transmission des exploitations et le maintien des terres agricoles. La complémentarité avec d'autres activités économiques (accueil touristique à la ferme...) ou sociale (animations culturelles, journées portes ouvertes...) est aussi à encourager.



Un enjeu majeur : développer les circuits courts



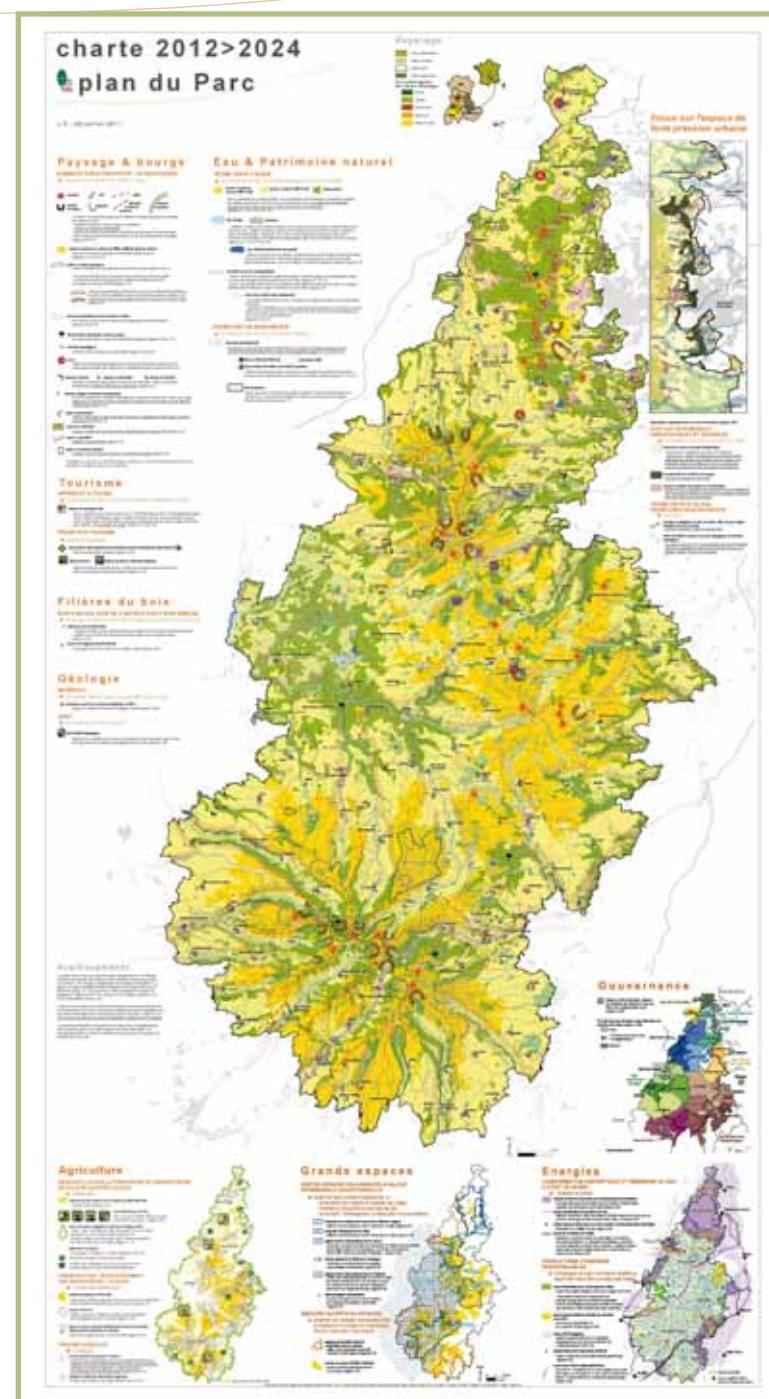
Une approche territoriale : le plan du Parc

En plus du rapport qui présente le projet du territoire dans son ensemble, la charte comprend également un plan du Parc.

Il illustre les mesures envisagées en fonction des potentiels et fragilités de chaque secteur du territoire et de différentes thématiques : **paysage, bourgs, eau, patrimoine naturel, tourisme, filières du bois, activités liées à la géologie du territoire, agriculture, grands espaces, énergie, gouvernance.**

Focus sur l'urbanisme

La maîtrise de l'urbanisation est un sujet incontournable dans une charte de Parc pour permettre le classement de ce dernier par l'Etat. Il s'agit donc d'anticiper et de gérer l'évolution des espaces de vie grâce aux documents d'urbanisme en prenant en compte les spécificités patrimoniales propres au Parc des Volcans d'Auvergne et les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Pour y contribuer, le plan du Parc précise des mesures destinées à maîtriser la progression de l'urbanisation de bourgs qui disposent d'espaces à fortes valeurs agricoles, paysagères ou environnementales, et, selon les cas, d'une pression urbaine. Préparées en concertation avec chaque commune concernée et l'Etat, ces mesures seront prises en compte dans les documents d'urbanisme.



Pour mémoire

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ? ET UNE CHARTE DE PARC ?

“Parc naturel régional” est un classement accordé par l'Etat sur demande régionale à un territoire remarquable pour la qualité et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, et témoignant d'une volonté de ses acteurs de les préserver et les valoriser par un projet global sur 12 ans. Ce projet de territoire est formalisé par “la charte du Parc” qui est adoptée de façon volontaire par les élus locaux et l'Etat. La charte décrit des orientations et des mesures que se fixent ces acteurs publics en concertation avec les forces vives locales au regard des thèmes suivants : environnement, paysage, aménagement, développement économique, social et culturel, accueil, éducation et information du public, expérimentation, exemplarité et recherche.

LA FUTURE CHARTE DU PARC INTERDIRA-T-ELLE DES ACTIVITÉS ?

Non, la charte n'est pas un règlement qui s'impose aux habitants. C'est une sorte de contrat passé entre les élus et avec l'Etat, pour favoriser et orienter l'action publique en fonction des principes du développement durable adaptés au contexte local. L'objectif est de favoriser le développement économique et social du territoire en préservant et en valorisant la spécificité des milieux et des paysages, ainsi que les divers patrimoines culturels à transmettre aux générations futures.

En savoir plus :

Contact : Carine Dubos,
chargée de mission “révision de charte”
Tél. 04 73 65 64 00
charte@parcnaturel-volcansauvergne.com

[www.desvolcanetdeshommes.com](http://www.desvolcansetdeshommes.com)

en téléchargement :

- projet de charte 2012>2024 (rapport/annexes et plan du Parc)
- FAQ (Foire Aux Questions) et synthèse consacrées au projet de charte et au Parc
- bulletin d'inscription au Conseil d'Initiatives du Territoire

Charte 2012>2024 : l'enquête publique

Qu'en pensez-vous ?

Organisée par le Conseil régional d'Auvergne, l'enquête publique sur le projet de charte 2012>2024 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se déroulera du 29 novembre 2011 au 12 janvier 2012.

Au siège du Conseil régional d'Auvergne et au sein des mairies indiquées sur la carte ci-contre, les citoyens pourront consulter ce dossier et consigner leurs avis dans un registre prévu à cet effet. A certaines dates (cf. carte ci-contre), il sera possible de rencontrer un Commissaire-enquêteur chargé de l'enquête pour échanger avec lui sur le projet de charte et lui faire part de ses observations. Les avis pourront également être adressés par simple courrier à l'attention de :

**Monsieur le Président
de la Commission d'enquête
Projet de charte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne
Hôtel de la Région
13-15 avenue de Fontmaure
BP 60 - 63402 Chamalières cedex**

Lieux de présence des registres et permanences des commissaires-enquêteurs

 Mairies où des permanences des commissaires-enquêteurs seront assurées

 Mairies où un dossier et un registre d'enquête seront à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture)

29/11/2011 de 9h00 à 12h00
10/12/2011 de 9h00 à 12h00
06/01/2012 de 14h00 à 17h00

29/11/2011 de 14h00 à 17h00
22/12/2011 de 14h30 à 17h00
11/01/2012 de 9h00 à 11h30

02/12/2011 de 9h00 à 11h30
20/12/2011 de 14h30 à 17h00
04/01/2012 de 9h00 à 11h30

02/12/2011 de 14h30 à 17h00
20/12/2011 de 9h00 à 11h30
04/01/2012 de 14h30 à 17h00

07/12/2011 de 9h00 à 12h00
07/01/2012 de 9h00 à 11h30

09/12/2011 de 14h00 à 17h00
22/12/2011 de 9h00 à 11h30
11/01/2012 de 14h00 à 17h00

07/12/2011 de 14h30 à 17h00
05/01/2012 de 9h00 à 12h00

29/11/2011 de 9h00 à 12h00
21/12/2011 de 14h30 à 17h00
12/01/2012 de 9h00 à 11h30

29/11/2011 de 14h00 à 16h30
21/12/2011 de 9h00 à 12h00
12/01/2012 de 14h00 à 16h30

(1) Siège du Conseil régional d'Auvergne :
13-15 avenue de Fontmaure - 63400 Chamalières
(2) Antenne du Conseil régional d'Auvergne dans le Cantal :
11 rue Paul-Doumer - 15000 Aurillac

www.desvolcansetdeshommes.com

Calendrier de la révision de la charte

AUTOMNE-HIVER 2011

→ Soumission du projet de charte à enquête publique

2012

→ Adoption de la charte par les collectivités locales et l'Etat

actu

Les Parcs naturels du Massif central dans les Volcans d'Auvergne

C'est à Laschamps, dans la commune de Saint-Genès-Campanelle (63), que Roger Gardes, président du Parc des Volcans d'Auvergne, a eu le plaisir d'accueillir en juillet dernier l'assemblée générale de l'IPAMAC (Inter-Parcs du Massif Central) présidée par Christian Audouin, président du Parc de Millevaches en Limousin.

Cette association regroupe les dix parcs naturels du Massif central* qui constituent ainsi le plus grand ensemble d'espaces naturels protégés d'Europe.

Ce rendez-vous, en présence de Christian Bouchardy, vice-président du Conseil régional d'Auvergne, fut l'occasion pour l'ensemble des représentants de cette association de mutualiser leurs projets autour du développement d'un tourisme respectueux de la nature et des paysages, de l'accueil d'actifs, des réseaux écologiques...

En savoir plus : www.ipamac.fr

* Les Parcs naturels régionaux des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Haut-Languedoc, Livradois-Forez, de Millevaches en Limousin, des Monts d'Ardèche, du Morvan, du Pilat, des Volcans d'Auvergne et le Parc national des Cévennes.



©DR

Renouvellement du Comité syndical du Parc

A la suite des élections cantonales de mars 2011, deux nouveaux conseillers généraux ont intégré le Comité syndical du Parc le 27 juin dernier : pour le Cantal, Jean Mage succède à Jean-Claude Wälchli, et pour le Puy-de-Dôme, Jean Ponsonnaille remplace Gérard Betenfeld.

Un seul changement au sein du bureau est à noter : Daniel Chevaleyre remplace Pierre Fouillade qui n'a pas souhaité se représenter.

Le bureau s'est ensuite réuni pour élire le président, les vice-présidents et le secrétaire. Consécutivement à ces votes unanimes, la nouvelle composition du bureau est la suivante :

Président : Roger Gardes (63)
1^{er} Vice-président : Bernard Delcros (15)
2^e Vice-président : Agnès Mollon (63)
3^e Vice-président : Jean-Marc Boyer (63)
Secrétaire : Lionel Gay (63)

Membre : Daniel Chevaleyre (15)
Membre : Marc Maisonneuve (15)
Membre : François Marion (63)
Membre : Bernard Veissière (63)

Transmettre ou reprendre une entreprise

Plus de la moitié des entreprises d'au moins deux salariés du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne seront à céder dans les 10 prochaines années. Afin que ce patrimoine puisse perdurer, il est nécessaire d'anticiper les conditions de sa transmission (par exemple dans le domaine du BTP, de l'industrie, du tourisme, des services...).

Pour les dirigeants qui arrivent en fin d'activité, trouver un repreneur peut s'avérer difficile. La transmission d'entreprise aux salariés, notamment sous forme de Scop (sociétés coopératives et participatives), peut représenter une réelle solution. En effet, les salariés-repreneurs connaissent son fonctionnement, ses clients, ses fournisseurs et la transition se fait "en douceur".

De plus, lorsque les salariés reprennent l'entreprise, ils s'impliquent afin d'assurer collectivement la pérennité de leur outil de travail.

Avec l'aide financière de l'Union européenne (programme Leader), du Conseil général du Puy-de-Dôme et du Conseil régional d'Auvergne, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne et Les Scop Auvergne proposent à tous les chefs d'entreprises intéressés des communautés de communes du Massif du Sancy, de Sancy-Artense, de Rochefort-Montagne, des Cheires et de Volvic Sources et Volcans :

- un rendez-vous d'information gratuit et sans engagement
- un accompagnement à la transmission d'entreprise aux salariés.

Contacts :

- Les Scop Auvergne • Arnoult Boissau
04 73 26 20 37 - scopauvergne@scop.coop
- Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne • Emilien Veysseyre
04 73 65 64 00 - eveyssseyre@parcnaturel-volcansauvergne.com

Les écoles du Parc inaugurent !

Plusieurs réalisations, menées dans le cadre du projet d'éducation au développement durable "les enfants des volcans", ont été inaugurées l'été dernier.

Ce dispositif a permis aux enfants de 26 classes du territoire du Parc de découvrir et d'identifier des enjeux de développement durable propres à leur environnement local, aboutissant à la concrétisation de 19 actions pour un montant total de 31 000 €, financé par les conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme et l'Europe (FEADER).

Pour en savoir plus sur cette démarche : www.parc-volcans-auvergne.com



Inauguration des panneaux de présentation des aménagements extérieurs de l'école de Mazayes (63), le 25 juin.

Etiez-vous prêt à réfléchir à la transmission de votre entreprise?

VOUS, futur cédant

VOUS, salariés

La transmission en 5 étapes

La réflexion d'une transmission à vos salariés regarde tout votre futur préparation immédiate.

- Étude du projet
- Évaluation des points forts et points faibles de la situation...
- Montage juridique et technique
- Suivi et formations
- Formalisation



Retour sur le concours agricole des prairies fleuries

La 2^e édition du concours agricole des prairies fleuries a été organisée ce printemps dernier par le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, dans le Cézallier, en partenariat avec les communautés de communes du Cézallier (15) et d'Ardes Communauté (63). Ce concours local a pour objectif de récompenser le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturellement riches en espèces et destinées à la production de fourrage (fauchées ou pâturées). Ce concours agricole est ainsi l'occasion de mettre en avant la richesse de la flore des prairies de la région naturelle du Cézallier, carrefour de la production des 5 AOP fromagères d'Auvergne et haut lieu de la production allaitante.

Le concours était ouvert à l'ensemble des agriculteurs en productions bovines laitières, fromagères ou allaitantes, dont les sièges des exploitations et les parcelles candidates sont situées sur les deux communautés de communes.

La remise des prix s'est tenue le 23 juin, à La Godivelle, réunissant les 14 agriculteurs candidats. Les 4 lauréats ont été récompensés par Roger Gardes, Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en présence notamment de Bernard Veissière, Président de Ardes Communauté et Jean-Louis Verdier, Président de la Communauté de Communes du Cézallier.

• 1^{er} Prix du Concours agricole général de prairies fleuries 2011

- dans la catégorie Prairie pâturée :
la SCEA Bafoil-Senèze Christian et Michèle, agriculteurs à Apchat (63), récompensée d'un prix d'un montant de 400 €.
- dans la catégorie Prairie de fauche :
la SCEA Monier Serge, agriculteur à Saint-Alyre-ès-Montagne (63), récompensée d'un prix d'un montant de 400 €.

Ces deux agriculteurs représenteront le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne pour concourir au niveau national.

Par ailleurs, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a décidé de récompenser deux autres agriculteurs d'un prix spécial :

- **Prix Spécial “Valorisation des produits et des savoir-faire” :**
Géraud Delorme, agriculteur à Joursac (15), récompensé d'un prix d'un montant de 300 €.
- **Prix Spécial “Qualité environnementale” :**
Marcel Verdier, agriculteur à La Godivelle (63), récompensé d'un prix d'un montant de 300 €.

Les Lauréats du concours 2011



Concours saint-nectaire

Le 7 août dernier, lors du concours officiel de l'AOP saint-nectaire à Aydat, Liliane Falgoux, du GAEC de la Plaine à Chastreix, a remporté le premier prix dans la catégorie saint-nectaire fermier, avec une note de 16,5 / 20.

Durant cette journée, le président du Parc des Volcans d'Auvergne, Roger Gardes, était aux côtés de Jean-Luc Dischamp, président de l'interprofession saint-nectaire, afin de récompenser cette productrice et féliciter l'ensemble des producteurs pour la qualité de leurs fromages fermiers, si caractéristique de la production agricole du territoire du Parc.

Premier prix du management Public

Le 17 juin dernier, Isabelle Blanc, directrice du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, s'est vue remettre, à Paris, le premier prix national du Grand Prix du Management Public dans la catégorie "Collectivités de moins de 500 agents - Développement des compétences et formation" lors du Salon de l'emploi Public.

Ce Grand Prix créé à l'initiative du Groupe Le Moniteur, récompense les démarches innovantes des collectivités et institutions publiques dans le domaine du management.



Ferrandaise, Annick Faurot et Philippe Bachelard, Editions Revoir, 2011 (29 €)

Un beau livre sur la Ferrandaise



Très sobrement intitulé Ferrandaise, ce bel ouvrage paru fin septembre fait déjà office de référence. Rustique, fiable et à la fois typiquement singulière par sa robe et son caractère, la Ferrandaise a été longtemps la "vache d'Auvergne" unanimement appréciée par les éleveurs de son pays.

La spécialisation de l'agriculture, la concurrence d'autres races plus "performantes" ont eu raison de sa suprématie, au point de la faire presque complètement disparaître. Sans l'énergie et l'anticonformisme d'une poignée d'éleveurs, elle aurait pu rejoindre les quarante autres races bovines éteintes sur notre territoire. Elle renaît aujourd'hui, sauvegardée officiellement, prête à prouver qu'elle peut relever les défis économiques du XXI^e siècle.

La Ferrandaise est superbement mise en valeur dans ce livre de 132 pages, abondamment illustrées, que vous pourrez vous procurer dans toutes les bonnes librairies et à la Maison du Parc.



tout près d'ici

Dans le Carladès (Cantal), l'environnement n'est pas un prétexte mais un atout que les élus s'attachent à cultiver depuis la création de la communauté de communes, il y a 10 ans. Dès la constitution de la collectivité, le nettoyage des décharges sauvages, le tri sélectif, la création d'une déchetterie, la mise en place d'un dépôt de déchets inertes et la collecte des encombrants se sont rapidement imposés à l'agenda.

Quelques années plus tard, quand il s'est agi de construire une pépinière pour accueillir les artisans, la logique de développement durable était encore au programme. Depuis un an, les trois locataires du lieu ont pu constater sur leurs factures de chauffage et d'électricité l'intérêt de ces choix architecturaux. Deux autres artisans les auront rejoints d'ici la fin de l'année.

Le projet de maison du tourisme qui prendra place à Vic-sur-Cère sera dans la même lignée. C'est aussi une question d'image pour le territoire. Les choix se porteront sur des matériaux nobles et écologiques avec une recherche d'économie d'énergie.

Entre Cère et Goul, l'environnement, c'est aussi un patrimoine bâti exceptionnel. Un diagnostic patrimonial vient de le confirmer en proposant un programme d'actions sur quatre ans. Sensibilisation, valorisation, conseil, information, soutien technique etc. auront à cœur d'aider la population à ouvrir les yeux sur cette autre richesse du Carladès qu'il convient de préserver...

Contact :

Communauté de Communes du Carladès

Place du Carladès

15800 Vic-sur-Cère

04 71 47 89 00

www.cc-cere-goul.fr



Cère-et-Goul

l'environnement



Pour la mise en place de la signalétique, les élus de Saint-Jacques-des-Blats ont opté pour le règlement local de publicité. C'est aussi la première commune du Parc cantalien à s'être engagée dans cette démarche relativement lourde qui passe par une concertation avec de nombreux partenaires avant validation par la commission départementale de la nature et des sites.



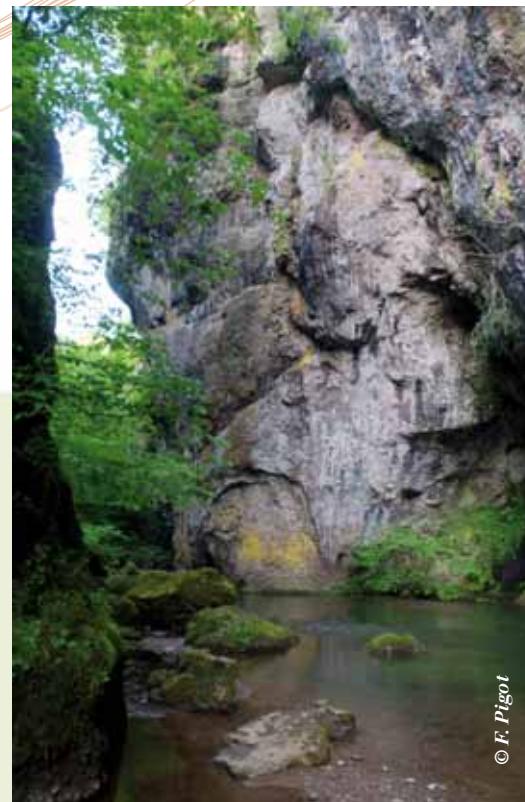
© F. Pigot



Situé sur le 45^e parallèle, à égale distance entre le pôle nord et l'équateur, le Pas de Cère constitue un site touristique majeur du territoire. Il a ainsi été classé "Espace naturel sensible" par le conseil général du Cantal.

Un moyen de préserver ce verrou glaciaire que la rivière a entaillé en offrant le magnifique spectacle de gorges étroites encadrées d'imposantes falaises.

Des aménagements sont prévus par la communauté de communes pour remettre en état le site, en améliorer l'accessibilité, informer sur sa fragilité et les comportements à adopter. Ce classement concerne près de cinq hectares situés sur Thiézac et Vic-sur-Cère.



© F. Pigot



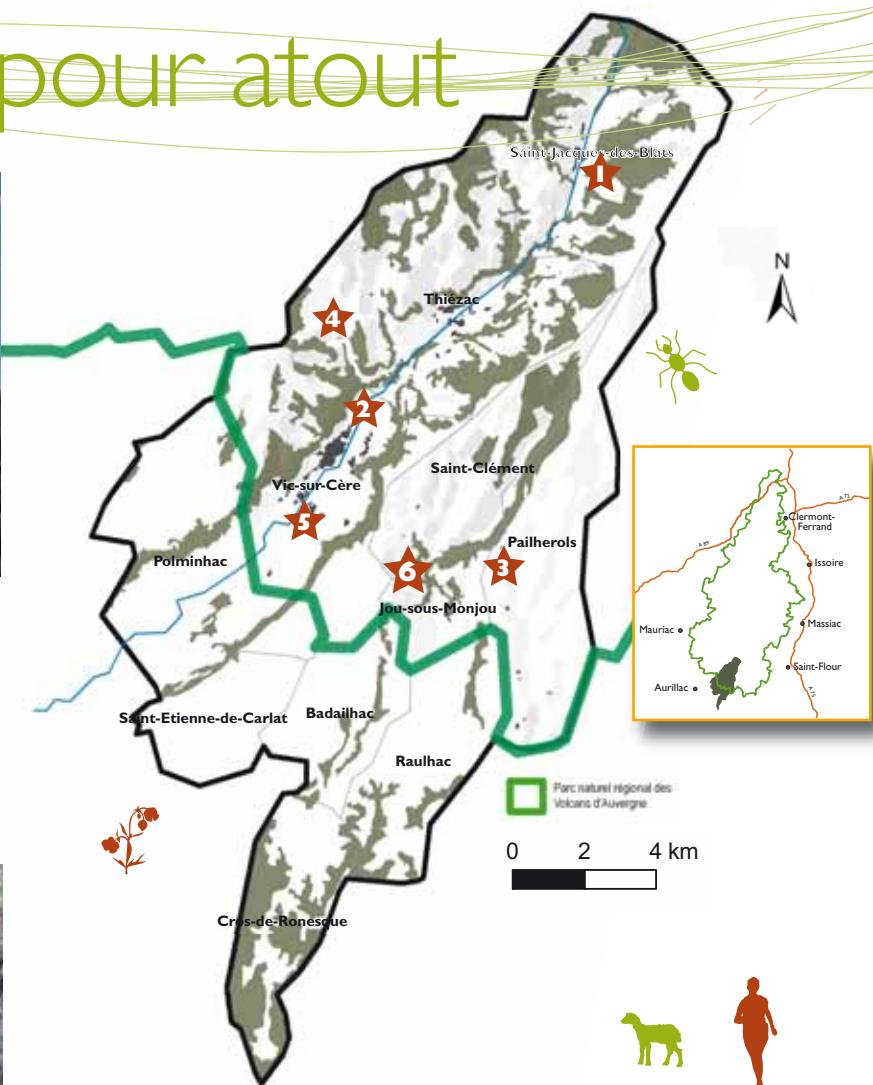
Communiquer en toute saison et faire du tourisme toute l'année, c'est dans cette optique qu'en 1982, le foyer de ski de fond a fusionné avec d'autres associations de Pailherols pour créer Les Flocons verts.

"On travaille toujours ensemble avec la mairie, les commerçants, les artisans, les bénévoles. C'est toute une équipe. C'est notre force. Autrement, on n'aurait pas pu développer tout ça", explique le président Claude Prunet.

Outre les 35 km de pistes de ski, Les Flocons verts proposent sept sentiers de randonnées et des animations tout au long de l'année dont la fête des fromages qui attire, le premier week-end de juin, jusqu'à 10 000 personnes. L'association gère aussi un gîte communal de 29 lits et emploie deux salariés.

en Carladès :

pour atout



4 Attentifs à l'environnement, **Pascale et Etienne Civiale** élèvent des vaches salers et des chevaux arabes en agriculture biologique depuis 20 ans. Parallèlement, ce couple propose un meublé de tourisme rénové avec des matériaux nobles ou écologiques tels que le bois, la terre cuite, le chanvre et les lasures naturelles. Cet hébergement, situé à Thiézac, est devenu gîte Panda en 1999 et vient de passer avec succès le nouvel audit de contrôle effectué par WWF (World Wildlife Fund), le Fonds mondial pour la nature. Pour obtenir l'agrément, les propriétaires avaient investi dans un chauffe-eau solaire de 500 litres.



5 Attrait par la richesse du patrimoine naturel et bâti, **Sacha Roubine-Cheylus** s'installe à Vic-sur-Cère en 2006, après avoir fait ses premières armes dans un cabinet d'architecture clermontois. Progressivement, il étoffe son expérience dans l'emploi et le traitement de matériaux nobles, y compris dans des projets contemporains tout en veillant à une économie de la mise en œuvre et des performances. "Sauver le patrimoine en réutilisant les vieilles pierres, les anciennes lauzes sans tomber dans la muséification des lieux", tel est son credo.

"Il est essentiel que le projet invite au dialogue du contemporain avec l'ancien dans le mélange des matériaux", explique-t-il. L'éco-rénovation représente un tiers de son activité. Un autre tiers concerne des constructions neuves.



6 **Jou-sous-Monjou** est un village pittoresque connu pour son église, classée monument historique en 1925. Le bâtiment roman, édifié au début du XII^e siècle et modifié aux XIV^e puis XV^e siècle marque sa différence par l'importance de ses décors sculptés, rares en Auvergne. Situé à 760 m d'altitude sur les flancs de la vallée du Goul, entouré des plateaux de Pailherols et du Vernet, le village de Jou-sous-Monjou est positionné en situation de "balcon" sur une terrasse faisant la transition entre le coteau et le fond de vallée. Preuve que géographie et bâti ont depuis longtemps une histoire commune : l'origine du nom "Monjou" remonterait à l'époque gallo-romaine pendant laquelle un temple dédié à Jupiter aurait été construit sur une butte.



La grande aventure des migrations

La migration est un mouvement saisonnier observé chez de nombreuses espèces animales. C'est un voyage entre le lieu de reproduction et le lieu où ces espèces passent l'hiver. Le manque de nourriture motive ces déplacements, mais on ne connaît pas encore précisément les raisons de ces migrations.

Sur le territoire du Parc, tu peux te rendre, avec tes jumelles, à la Montagne de la Serre à Saint-Saturnin (dans le Puy-de-Dôme) ou au Col de Prat-de-Bouc, à Albepierre-Bredons (dans le Cantal), pour observer la migration des oiseaux.

Renseigne-toi auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne pour connaître les dates des journées au cours desquelles on compte les oiseaux migrateurs. Les premiers d'entre eux passent début juillet et les derniers au mois de novembre.



Le Milan royal quitte son territoire de reproduction en automne pour faire un voyage vers l'Espagne où il passera l'hiver. Cependant, quelques individus restent aussi en France en hivernage. Il plane le plus possible, en utilisant les courants d'air chaud pour économiser son énergie. Selon la météo, il arrivera en Espagne en 4 semaines.





©P.E. Dequest

Les Hirondelles s'en vont dès que les insectes, dont elles se nourrissent, sont moins nombreux. Tu peux observer de grands rassemblements sur les fils électriques dans les villages en septembre. Elles volent pendant 5 ou 6 semaines et peuvent gober des insectes en vol pour reprendre quelques forces et atteindre l'Afrique !

Le Vulcain est un des rares papillons à effectuer une migration. Il traverse l'Europe pour aller passer l'hiver en Espagne. Il y trouvera des fleurs à butiner jusqu'à son retour, au printemps. Il fait partie des plus grands papillons de France. Tu peux l'observer en automne, quand il butine les fleurs encore présentes, pour se nourrir et continuer son voyage. Quel courage pour voler au-dessus des montagnes pyrénéennes !



© Philippe Loudin

Le saumon part de l'Océan Atlantique et remonte en automne la Loire, l'Allier et l'Alagnon pour revenir sur son lieu de naissance et pondre ses œufs. Quelle aventure pour franchir toutes ces barrières construites sur les rivières par les hommes ! Tu peux l'observer sur les passes à poissons quand il met toute son énergie pour affronter le courant des ruisseaux.



© H. Carmié-ONEMA

Pour en savoir plus et contribuer :

Sur les migrations d'oiseaux : www.migration.net

Pour collecter des données naturalistes : www.faune-auvergne.org

Ligue pour la protection des oiseaux : www.lpo-auvergne.org

Pour collecter des données sur les papillons : www.noeconservation.org

Pour le saumon : Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents, à Massiac : tél. 04 71 23 07 11 - alagnon@wanadoo.fr



Élément terre : la prestation pédagogique sur mesure et durable

© F. Pigot



Alexandre Prunyi sur le Domaine de Pradeilles. Ce centre d'hébergement, propriété de la ville de Nanterre, est partenaire d'Élément terre.

Alexandre Prunyi a changé de vie pour suivre la voie du développement durable. Depuis seize ans, en proposant l'Auvergne, Élément terre trace son sillon sur le marché de la prestation pédagogique.

Début septembre, le catalogue d'Élément terre a été expédié dans 20 000 établissements scolaires. "Histoire et patrimoine", "sciences et nature", "art et créations", "neige et activités de glisse", "sports de pleine nature", "géologie et volcanisme" sont au sommaire. Basée à Aydat, l'association Élément terre a vu le jour en 1995 et propose, depuis, des séjours pédagogiques en Auvergne.

Alexandre Prunyi en est le directeur. Il assure la gestion administrative et financière de la structure. Il s'occupe aussi de la relation avec les enseignants. "Je suis un médiateur ou un traducteur en langage terrain", précise-t-il en expliquant qu'à Élément terre il n'y a pas de prix sur le catalogue. "On ne

travaille jamais au menu mais toujours à la carte. On cherche à donner à l'enseignant les moyens de réaliser ses objectifs pédagogiques. Je rends possibles les rêves des enseignants." Écoute et sur mesure résument à eux seuls l'étonnant parcours professionnel d'Alexandre Prunyi. Originaire d'Orléans et juriste de formation, c'est dans la finance qu'il a commencé sa carrière. Mais le conseiller financier, chargé de clientèle, a décidé de repartir à zéro quand chaque matin son travail ne lui offrait plus d'autres perspectives que de devoir placer "le produit" fléché par sa hiérarchie. "Professionnellement, je commençais à déprécier comme une fleur", raconte-t-il. Il exerçait alors dans le Cantal et s'était épris de ses paysages. Il démissionna pour s'engager

dans une formation proposée par l'association Espaces et recherches : un brevet d'état d'animateur technicien éducation populaire option activités scientifiques et techniques de l'environnement, qu'il compléta d'un diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne. Parallèlement, il posait les fondations d'Élément terre en constituant une véritable équipe d'intervenants.

Élément terre, c'est aujourd'hui dix accompagnateurs, cinq logisticiens et un géologue-volcanologue soit 7,5 équivalents temps plein et tout un réseau informel de prestataires (universitaires, guides...) qui viennent en renfort. Les mois d'avril et mai concentrent une bonne partie de l'activité. L'association peut alors délivrer jusqu'à 25 fiches de paies, auxquelles il convient d'ajouter la douzaine de structures d'hébergements avec lesquelles elle travaille. Une véritable réussite pour celui qui a connu la précarité. Alexandre Prunyi explique que ce volume de travail a permis à certains de ses collaborateurs de se poser, de sortir du saisonnier et de l'intermittence, de vivre de leur métier. Même s'il est bien conscient que rien n'est jamais acquis...

Élément terre accueille 4 500 élèves par saison, à raison de 17 000 journées enfants, en sachant qu'il y a quatre ans, les séjours pouvaient dépasser la semaine. Aujourd'hui, ils tendent à passer de cinq à quatre jours. Depuis deux ans, Élément terre propose aussi "l'ailleurs". La forêt de Brocéliande, la cloche Big Ben et la tour Eiffel figurent au catalogue...

Un partenaire pour des prestations marquées Parc

Depuis sa création, Élément terre et le Syndicat mixte du Parc travaillent en étroite relation. D'abord, en tant qu'intervenant extérieur, à une époque où le Syndicat mixte du Parc proposait ses propres produits pédagogiques à l'attention des scolaires... Alexandre Prunyi avoue que, pour des raisons de concurrence, les relations ont parfois été tendues jusqu'au jour où le Parc a décidé de valoriser les prestations du territoire. En y apposant sa marque, le Parc met en avant certains séjours parfaitement en phase avec ses exigences et les thématiques qui lui sont chères.

Sur 32 prestations pédagogiques marquées, 7 émanent d'Élément terre. Pour le Syndicat mixte du Parc, Alexandre Prunyi est considéré comme un partenaire important, impliqué et assidu. "On tient à notre Parc. On le met en valeur quand on agit sur le territoire", répond l'intéressé. Pour Alexandre Prunyi, la préservation de son outil de travail passe par le respect de l'environnement. "Mes produits, c'est tout le potentiel qu'il y a dehors."

Retrouvez toutes les informations et les prestations éducatives qui bénéficient de la marque "Accueil" du Parc sur www.parc-volcans-auvergne.com (rubrique "Vivre sur le Parc/Enseigner avec le Parc/Jeunes visiteurs")

Contact : Marie-Noëlle Basmaison - 04 73 65 64 00



Edition du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Maison du Parc - Montlosier - 63970 Aydat
Tél. 04 73 65 64 00 - Fax 04 73 65 66 78
www.parc-volcans-auvergne.com

N° ISSN : 2102-4014
Directrice de publication : Isabelle Blanc
Coordination : Thomas Ganlut, SMPNRVA

Rédaction et photos : SMPNRVA et Frédéric Pigot (Peyre-Arse Presse)
Illustration de couverture : Dom Jouenne
Cartographie : SIG SMPNRVA / OR
Conception, réalisation :

Vice Versa - 04 73 90 94 05
Impression : Fabrègue Imprimeur (87)
Tirage : 42 000 exemplaires
Octobre 2011

Pour s'abonner gratuitement à la lettre électronique du Parc, envoyer un mail à lettre@parcnaturel-volcansauvergne.com en précisant en objet "inscription" et en notant le nom de votre commune de résidence.